



**Ouvrir
plus les
bibliothèques**

**Ouvrir plus les
bibliothèques**



© Patrice Soudin

ÉDITORIAL DE FRANCK RIESTER, MINISTRE DE LA CULTURE

Le Ministère de la Culture et les collectivités locales, partagent un même objectif : transformer les bibliothèques pour renforcer leur impact sur les territoires. Au-delà de leur rôle traditionnel, les bibliothèques proposent aujourd'hui non seulement des activités culturelles et ludiques, mais aussi des activités de médiation numérique, de l'accompagnement aux devoirs, des aides pour des démarches administratives : un ensemble d'actions pour l'inclusion sociale, culturelle et numérique.

Lors du « Tour de France des bibliothèques » qu'ils ont effectué en 2017, Erik Orsenna et Noël Corbin en ont fait le constat : beaucoup de bibliothèques ont déjà opéré cette transformation pour devenir des « maisons de service public culturel ». Echappant à tout modèle figé, chaque bibliothèque incarne, par ses missions et les services qu'elle propose, une réponse concrète, simple et accessible aux besoins de nos concitoyens.

Ouvertes en moyenne 20 heures par semaine dans les collectivités de plus de 2 000 habitants et 42 heures dans les villes de plus de 100 000 habitants, les bibliothèques sont encore trop souvent fermées aux moments où les Français disposent de temps libre, notamment le week-end et en soirée. Un effort d'une formidable ampleur a donc été entrepris depuis 2018 pour que les horaires d'ouverture des bibliothèques soient adaptés aux pratiques culturelles et aux rythmes de vie en pleine transformation de nos concitoyens. Cet engagement du Président de la République est aujourd'hui une réalité pour des millions de Français et Françaises partout sur le territoire. Cette dynamique doit continuer. Principal outil du soutien de l'État aux collectivités territoriales, le concours particulier « bibliothèques » au sein de la dotation générale de décentralisation permet depuis 2016 de financer aussi les projets d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques. Son abondement à hauteur de 8 millions d'euros

en 2018, encore augmenté en 2019, permet de soutenir les collectivités porteuses d'un projet, tout en accordant une importance particulière aux territoires les plus fragiles. Le succès est au rendez-vous : 231 communes et intercommunalités se sont d'ores et déjà emparées de cette opportunité pour repenser les horaires de leur bibliothèque. En moyenne l'amplitude horaire progresse de huit heures par semaine et 40% de ces projets comportent dans leur territoire au moins un territoire défini comme prioritaire par les politiques publiques (quartiers prioritaires de la politique de la ville, zone de revitalisation rurale ou commune du programme « Cœur de Ville »). A l'horizon 2020, ce sont 400 collectivités qui devraient avoir bénéficié de ce soutien.

Huit exemples de collectivités qui, chacune à sa manière, a décidé de « changer de rythme » sont présentés ici : de Royère de Vassivière dans la Creuse au Havre, les projets présentés montrent que, quelle que soit leur taille et la solution qu'elles ont retenue, toutes les collectivités peuvent se tourner vers l'État pour bénéficier d'une prise en charge d'une large part de leurs dépenses, notamment de personnel. Les initiatives mises en lumière dans ce document peuvent montrer la voie à tous ceux qui souhaiteraient s'engager à ouvrir plus largement les portes de leurs bibliothèques.

Loin de se limiter à la question de l'amplitude d'ouverture, ces exemples conduisent à réinterroger la contribution que ces équipements, librement accessibles, peuvent apporter à d'autres enjeux de politique publique. Démocratisation de la culture, lutte contre la fracture numérique, insertion éducative et sociale, éducation artistique et culturelle, éducation aux médias et à l'information, accompagnement des publics empêchés, mutualisation de services publics pour maintenir leur présence dans les territoires fragiles sont autant de pistes de transformation des bibliothèques. De nombreuses initiatives ont été accompagnées depuis 2018 et des travaux sont en cours pour donner à cette transformation des bibliothèques une amplitude encore plus grande. Je souhaite à cet égard que les bibliothèques et les médiathèques deviennent pour tous et partout sur le territoire des avant portes culturelles, de service public et d'échanges.

Elus, professionnels,
saisissez-vous de cette opportunité
pour réinventer votre bibliothèque
au service de tous.



116 338 habitants

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL (CAE)

+ 12,5 heures par semaine pour l'ensemble du réseau

« **L'ouverture dominicale de la bibliothèque multimédia intercommunale s'est imposée comme une évidence** : implantée dans un espace urbain consacré aux arts et aux loisirs (cinéma, patinoire, centre d'art contemporain), cette bibliothèque ouverte en 2009 se devait d'être accessible au plus grand nombre. L'amplitude proposée de 37h30 sur 6 jours s'est faite à la plus grande satisfaction de tous : **la fréquentation horaire le dimanche est la plus importante de la semaine**. En raison de contraintes organisationnelles, la Bmi était fermée au public entre Noël et Nouvel an, alors que de nombreux étudiants sont présents dans leur famille. La signature d'une convention avec l'Université de Lorraine et l'aide financière apportée par l'Etat ont permis de pallier cette lacune, au moyen d'un recours accru aux vacances effectuées par les étudiants. »

Michel HEINRICH
président de la Communauté d'agglomération d'Épinal

LA LECTURE PUBLIQUE À EPINAL : UN RÉSEAU AU SERVICE DES HABITANTS

Le réseau de lecture publique de la Communauté d'agglomération d'Epinal (CAE) a connu de constantes évolutions depuis l'ouverture de la bibliothèque multimédia intercommunale en 2009. Dès 2009, une volonté politique forte a présidé à l'ouverture de la Bmi le dimanche après-midi.

Le projet

Aujourd'hui la Bmi est ouverte non seulement le dimanche après-midi mais aussi pendant les vacances scolaires. L'harmonisation des horaires sur l'ensemble du réseau offre aux habitants un meilleur accès aux bibliothèques et aux ressources documentaires grâce à une navette bi-hebdomadaire intersite. Des équipements modernes facilitent le prêt : automates et boîtes de retour disponibles 24h/24 et 7j/7 permettent de redéployer les moyens humains au service des lecteurs.

Objectifs

- Répondre aux demandes des étudiants et des familles
- Améliorer la lisibilité des horaires
- Soutenir l'emploi étudiant dans la collectivité
- Faciliter la construction d'un réseau et sa cohésion

Comment

- Constitution d'un groupe de travail pour mener un dialogue social de qualité et aboutir à un protocole d'accord avec les représentants du personnel
- Harmonisation des temps de travail des personnels sur l'ensemble de la communauté d'agglomération d'Epinal
- Meilleure compensation du travail dominical avec le passage à 37h de travail hebdomadaire permettant aux agents de bénéficier de jours de RTT
- Accompagnement de l'État pour les dépenses supplémentaires de personnel et de communication
- Amélioration des dispositifs informatiques dans le cadre du programme « Bibliothèque numérique de référence »



14 602 habitants



CHÂTEAU-THIERRY

+ 7 heures par semaine

« Lieu culturel de proximité immédiate pour tous les citoyens, quels que soient leur âge, leur profession ou leur lieu de résidence, **la médiathèque est un outil primordial pour favoriser l'accès au livre, lutter contre l'illettrisme et encourager les passerelles avec d'autres offres culturelles.** La signature d'un contrat territoire-lecture avec l'État, la gratuité des emprunts pour les habitants et l'automatisation des prêts sont autant de moyens que notre municipalité met en œuvre pour cet équipement structurant. Ces mesures ont clairement pour objectif de capter le plus large public, en particulier les familles, les jeunes enfants et les scolaires. Elles s'inscrivent dans l'expérimentation par notre ville et notre agglomération du **dispositif Territoire 100% EAC du ministère de la Culture**, au sein duquel la médiathèque aura tout naturellement vocation à jouer un rôle déterminant. »

Sébastien EUGÈNE
maire de Château-Thierry

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE LA MÉDIATHÈQUE, UN ENJEU MAJEUR POUR L'INCLUSION SOCIALE ET CULTURELLE

En 2017, une étude portant sur la médiathèque mettait en avant une structure au fort potentiel mais dont l'impact sur la population était relativement faible. La ville de Château-Thierry a donc décidé de développer l'attractivité de cet équipement : gratuité de l'inscription et des prêts pour tous les habitants, modernisation des équipements et renforcement de l'équipe de la bibliothèque. Dans un territoire touché par l'illettrisme, il s'agit là d'un enjeu majeur.

Le projet

Désormais accessible 36 heures par semaine avec une ouverture systématique pendant la pause méridienne, la bibliothèque propose des horaires étendus, mais aussi plus simples et plus pertinents qu'auparavant. Cette proposition a été élaborée sur la base d'une analyse des besoins et des rythmes des habitants.

Objectifs

- Mieux accueillir les actifs et les étudiants
- Transformer la médiathèque actuelle en un lieu plus moderne et plus attractif
- Contribuer à « décomplexer le rapport à la culture »

Comment

- Concertation sur l'organisation des temps de travail
- Plus grande souplesse accordée aux agents dans la gestion de leur emploi du temps hebdomadaire
- Possibilité de bénéficier de demi-journées ou de journées libérées grâce au cumul des heures de récupération
- Automatisation des prêts et retours grâce au soutien de l'État
- Recrutement d'un agent supplémentaire avec la participation de l'État



47 313 habitants

VAULX-EN-VELIN - MÉTROPOLE DE LYON

+ 11h30 par semaine pour la bibliothèque principale

« Dès l'année 2017, le public a répondu très favorablement à l'augmentation des horaires d'ouverture des bibliothèques : **la fréquentation globale des bibliothèques par le public individuel sur l'ensemble du réseau a progressé de 30%, tandis que celle de la bibliothèque principale au Mas du Taureau a connu une hausse de 50%**. En 2017, ce sont plus de 600 adultes en situation de formation, d'insertion professionnelle ou sociale qui ont été accueillis à la bibliothèque. »

Valérie BRUJAS
directrice du réseau de la lecture publique,
chef de projet de la médiathèque/maison de quartier du Mas du Taureau

UN NOUVEAU « PÔLE CULTUREL ET SOCIAL » AU CŒUR DU QUARTIER D'INTÉRÊT NATIONAL DU MAS DU TAUREAU

Comprenant 4 bibliothèques et un bibliobus, le réseau de la lecture publique de Vaulx-en-Velin proposait une amplitude d'horaire inférieure à la moyenne nationale pour une collectivité de cette taille. Un diagnostic établi en 2015 avait montré que ces horaires ne permettaient pas de répondre aux besoins des habitants. La construction d'un nouvel équipement hybride, à la fois médiathèque, centre social et maison de quartier, élaboré dans le cadre d'une large concertation entre les habitants, les acteurs culturels, éducatifs, sociaux et l'équipe du réseau de la lecture publique, a été l'occasion de repenser les modalités d'accès aux bibliothèques. La future médiathèque/maison de quartier du Mas du Taureau, dont la collectivité a souhaité affirmer le rôle de tête du réseau de lecture publique, devait donc proposer des horaires au moins équivalents à la moyenne nationale pour des villes de taille comparable.

Le projet

La place centrale accordée à l'accueil des publics dans le projet d'établissement a conduit à redéfinir les horaires de l'ensemble du réseau. La future médiathèque/maison de quartier du Mas du Taureau sera ouverte 32 heures par semaine, y compris le samedi après-midi, tandis que les horaires des autres bibliothèques ont été alignés et ouvriront en continu le mercredi et le samedi. L'organisation du travail des agents du nouvel équipement intègre également cette dimension : la part du temps de présence des agents auprès des publics a ainsi été augmentée, pour atteindre 55% de leur temps de travail.

Objectifs

- Étendre l'attractivité de la médiathèque au public fréquentant peu ou pas la bibliothèque, en particulier les adultes en situation d'insertion professionnelle, les collégiens, les lycéens, et les publics en situation d'apprentissage du français langue étrangère

- Repenser l'accueil dans les bibliothèques, en priorisant la médiation et la présence des personnels auprès des publics
- Déployer une nouvelle offre de services (ateliers numériques, ateliers jeux, aide aux devoirs, accès prioritaires à l'espace numérique pour les devoirs)
- Rechercher l'harmonisation, sur l'ensemble du réseau, des horaires d'ouverture pour une meilleure mémorisation pour le public

Comment

- Adaptation du temps de travail et optimisation du travail interne de l'ensemble des agents : principe de circulation sur le réseau des personnels sur des périodes précises et coopération sur les projets entre les sites
- Réaménagement des espaces d'accueil du public et des banques de prêt
- Équipement en RFID et mise en place d'automates de prêt, avec soutien de l'État
- Recrutement de deux adjoints du patrimoine, avec une participation de l'État



570 habitants

ROYÈRE DE VASSIVIÈRE

+ 24 heures par semaine



« Devenue un lieu incontournable de la commune, **la médiathèque contribue à l'attractivité et à la vitalité du bourg et permet de rompre l'isolement en milieu rural.** Son rayonnement sur un large territoire est attesté par l'adhésion de 1 200 inscrits pour une population communale de moins de 600 habitants. Actuellement, l'utilité de la médiathèque ne fait plus débat au sein du conseil municipal et d'une large majorité de la population. »

Michèle BATTUT et Jacques FAURE
adjoints au maire de Royère de Vassivière chargés de la médiathèque

« Nous avons constaté que **l'extension et la souplesse des horaires attirent une population de plus en plus éloignée qui n'hésite pas à venir en famille et à rester longtemps sur place.** Nous enregistrons chaque semaine de nouvelles inscriptions et les usagers viennent nous trouver pour proposer des animations, des expositions et des ateliers qu'ils désireraient animer eux-mêmes. Nous sommes ravis et incitons au maximum les habitants du territoire et ceux de passage à s'approprier le lieu. »

Nathalie SAUTERON et Rémy TAMALET
bibliothécaires

PROPOSER À TOUS LES HABITANTS D'UNE COMMUNE RURALE UNE OFFRE CULTURELLE DE QUALITÉ, DANS UN ESPACE MODERNE ET ACCUEILLANT

est le pari qu'a fait la commune de Royère de Vassivière, située en bordure du plateau de Millevaches, en construisant une nouvelle médiathèque. Alors que l'ancienne bibliothèque était située dans un local exigu, difficile d'accès et centrée sur le prêt de documents, le nouvel équipement inauguré en 2016 a été pensé comme un « troisième lieu » convivial. Les habitants peuvent y trouver des collections et des ressources numériques, mais aussi participer à des ateliers, boire un café, assister à des projections ou à des conférences ou même contribuer à la programmation et à la vie de la médiathèque.

Le projet

L'accueil ayant été placé au cœur du projet de la nouvelle bibliothèque de Royère de Vassivière, dès sa création les élus ont souhaité qu'elle soit largement ouverte. La bibliothèque est ainsi passée de 6 à 30 heures d'ouverture hebdomadaire. Le succès de la bibliothèque, déjà attesté par une forte fréquentation, a été couronné par la remise en 2017 du Prix Livres Hebdo des bibliothèques francophones pour l'accueil.

Objectifs

- Donner accès aux habitants à un lieu de socialisation et de rencontres intergénérationnelles
- Proposer une offre culturelle variée et une gamme de services étendue
- Faire de la bibliothèque un levier d'attractivité de la commune

Comment

- Des horaires souples, qui peuvent être adaptés en fonction des animations prévues
- Un jour de fermeture dédié aux accueils de classes et aux déplacements des bibliothécaires chez des personnes isolées ou dans l'ÉHPAD, avec lesquels la bibliothèque a établi un partenariat
- Des effectifs renforcés, afin d'ouvrir largement sans négliger la qualité de l'accueil. De 0,5 ETP, l'équipe est passée à 2 ETP, dont l'un est spécifiquement dédié à l'animation, et est complétée par trois bénévoles
- Accompagnement par l'État du projet de construction, mais également des frais de personnel nécessaire à l'ouverture élargie



249 172 habitants



BORDEAUX

+ 4 heures le dimanche

*« L'ouverture des bibliothèques le dimanche est une promesse d'Alain Juppé, maire de Bordeaux, formulée lors des élections municipales de 2014. Elle figure également parmi les engagements du « schéma directeur de la lecture publique et de la politique du livre » adopté par le conseil municipal en début de mandature. Elle vise, comme la gratuité complète de l'abonnement mise en place en 2015, à **faciliter l'accès aux bibliothèques pour le plus grand nombre et à adapter leur fonctionnement à l'évolution des pratiques culturelles et des rythmes de vie de nos concitoyens** »*

Fabien ROBERT
adjoint au maire de Bordeaux chargé de la culture et du patrimoine

OUVRIRE LA BIBLIOTHÈQUE MÉRIADECK SEPT JOURS SUR SEPT : UN SERVICE À LA MESURE DE LA VILLE-CENTRE D'UNE MÉTROPOLE DE 750 000 HABITANTS

Avec 26 000 m² de surface dont 9 000 m² ouverts au public, la bibliothèque Mériadeck est l'une des plus vastes de France. Rendre plus accessibles ces espaces, valoriser l'étendue des collections et la diversité des services disponibles pour attirer et satisfaire un large public : c'est cet objectif qui a sous-tendu le projet d'ouvrir la bibliothèque sept jours sur sept, 51 heures par semaine une partie de l'année (de septembre à avril).

Le projet

En janvier 2019 est lancée, pour une durée initiale de 2 ans, l'expérimentation de l'ouverture dominicale de la bibliothèque Mériadeck. Elle suit une enquête menée auprès de 2 000 usagers et non usagers des bibliothèques bordelaises pour cerner leurs attentes.

Objectifs

- Répondre aux attentes des habitants et toucher plus particulièrement un public d'actifs et de familles
- Donner accès aux collections et aux services de la bibliothèque tous les jours de la semaine
- Harmoniser et simplifier dans le même temps les horaires d'ouverture des bibliothèques de quartier

Comment

- Réforme des modalités d'organisation du travail conduite en concertation avec le personnel et les organisations syndicales, qui a notamment abouti à l'intégration du travail dominical aux cycles de travail
- Appel par roulement à tous les agents participant à l'accueil du public sur l'ensemble du réseau des bibliothèques bordelaises, soit 160 personnes, qui devront chacune travailler deux dimanches par an
- Recours à des vacances afin de renforcer les effectifs d'agents titulaires présents ce jour-là
- Un coût par dimanche évalué à 7 600 €, avec une participation financière importante de l'État



429 266 habitants



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE PLAINE COMMUNE

+ 10 heures par semaine à la médiathèque Persepolis

« Les médiathèques de Plaine Commune jouent, sur un territoire dont les habitants sont fragilisés socialement et parfois stigmatisés, un rôle dont la population a besoin plus que jamais : lieux collectifs, de partage de valeurs communes, de repères pour les individus en tant que citoyens, de ressources pour le quotidien. Les options choisies permettent d'ouvrir plus, tout en maintenant et en pérennisant les actions entreprises ces dernières années par les médiathèques dans le cadre du projet culturel, éducatif et social de la lecture publique de Plaine Commune. **Avec les nouveaux horaires de ses médiathèques, Plaine Commune ambitionne de poursuivre et d'amplifier leurs axes forts en inventant encore d'autres pratiques, d'autres services, en restant en prise avec les évolutions de la société, en les accompagnant tout en s'ouvrant encore davantage aux coopérations.** »

Carinne JUSTE
première vice-présidente, déléguée à la lecture publique

STRUCTURER ET HARMONISER LES HORAIRES D'OUVERTURE DES BIBLIOTHÈQUES À L'ÉCHELLE D'UN RÉSEAU INTERCOMMUNAL DE 23 MÉDIATHÈQUES, RÉPARTIES SUR 9 VILLES DE 7 000 À PLUS DE 100 000 HABITANTS

L'Établissement public territorial de Plaine Commune a mené un travail de longue date sur les horaires d'ouverture de ses médiathèques. Entre 2007 et 2016, chacune des onze constructions ou rénovations de médiathèque réalisée par la collectivité est l'occasion d'améliorer l'amplitude d'ouverture. Néanmoins, ces évolutions au gré des projets ont abouti à une grande variété d'horaires ; d'où la volonté politique d'augmenter et harmoniser les horaires d'ouverture en prenant en compte les spécificités de chaque équipement et de son environnement.

Le projet

A partir de l'automne 2018, les médiathèques de Plaine Commune font évoluer leurs horaires d'ouverture au public : désormais, elles accueillent les publics 5 jours par semaine (4 jours auparavant pour quasiment toutes les médiathèques de proximité), selon 4 grilles d'horaires d'ouverture (20 horaires différents jusque-là). Les habitants des 9 villes concernées, dont le lieu de travail est souvent éloigné du domicile, peuvent fréquenter une des médiathèques le soir jusqu'à 20 heures une à deux fois par semaine.

Objectifs

- Rendre les horaires plus lisibles pour les usagers en réduisant le nombre d'horaires différents, tout en prenant en compte le type de médiathèque, sa localisation et ses effectifs

- Mieux adapter les grilles horaires aux rythmes de vie des habitants
- Rendre compatibles des horaires d'ouverture élargis avec le maintien et le développement d'un large panel de propositions en direction des publics (ateliers créatifs, numériques, ludiques, linguistiques, etc.), notamment en préservant des plages de travail collectif entre professionnels

Comment

- Définition des nouveaux horaires sur la base des préconisations d'un groupe de travail réunissant des agents de toutes catégories et de toutes les villes du réseau, chargé d'établir un diagnostic et de proposer des scénarii
- Mise en place d'un cycle de travail sur deux semaines, dont une de quatre jours
- Grâce au soutien financier de l'État, recrutement d'étudiants afin de renforcer les effectifs et de gagner en souplesse dans la gestion des emplois du temps



172 366 habitants

LE HAVRE

+ 14 heures par semaine, dont 9 heures le dimanche

« Le choix d'installer une bibliothèque dans l'espace Oscar Niemeyer, donc dans un site qui n'a pas été conçu pour cela – c'était le siège de la Maison de la culture, construit de 1978 à 1982 – était un pari. L'ouvrir le dimanche était un autre pari ; pas l'ouverture d'un dimanche par mois, ou des seules après-midi, mais bien l'ouverture de 10h à 19h, comme les autres jours de la semaine. Or, il a été impressionnant de constater avec quelle rapidité les usagers se sont appropriés leur bibliothèque et son fonctionnement. **Les dimanches ont rapidement rejoint les samedis et mercredis pour constituer le trio de tête des journées comptabilisant la plus importante fréquentation.** Ouvrir le dimanche répondait également au projet de redynamisation du quartier proche des Halles qu'un marché rythmait depuis quelques années le dimanche matin. Le chemin n'a pas été simple pour arriver à concilier l'objectif qui était celui de l'équipe municipale, une bibliothèque largement ouverte, aux horaires lisibles, avec les impératifs d'organisation du travail des agents. Le dialogue social riche qui s'est déroulé durant les mois précédant l'ouverture de la bibliothèque a permis la signature d'un protocole d'accord avec les organisations syndicales posant les bases de son fonctionnement : le volontariat des agents pour le dimanche, l'annualisation du temps de travail. L'accompagnement significatif de l'État dans le financement de l'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque Oscar Niemeyer permet d'envisager la pérennité de ce dispositif. »

Luc LEMONNIER
maire du Havre

LA BIBLIOTHÈQUE OSCAR NIEMEYER, TIERS-LIEU MODERNE ET LARGEMENT OUVERT

Lancé en 2012, le plan Lire au Havre avait pour ambition de faire du livre et de la lecture un outil d'inclusion et un moyen de favoriser les rencontres et les échanges avec tous les publics. Soutenu par l'État dans le cadre d'un contrat territoire-lecture, il a trouvé sa traduction dans de nombreuses actions, allant de l'installation de relais dans les quartiers à la mise en place du festival Le Goût des Autres, en passant par le portage de livres à domicile. Inaugurée en 2015, la bibliothèque Oscar Niemeyer (Oscar Niemeyer / Sogno Architecture), tête du réseau de lecture publique, incarne une nouvelle génération de bibliothèques.

Le projet

Grâce à l'ouverture du mardi au dimanche de 10 heures à 19 heures (hors vacances scolaires), l'amplitude horaire de la bibliothèque Oscar Niemeyer est de 54 heures par semaine, contre 40 pour l'ancienne bibliothèque. Initialement conçue comme une expérimentation, l'ouverture dominicale, forte de son succès - les 30 dimanches d'ouverture attirent en moyenne 2 500 visiteurs - est aujourd'hui pérennisée.

Objectifs

- Proposer des horaires harmonisés, plus lisibles pour le public.
- Toucher grâce à l'ouverture dominicale un public plus large, et favoriser un autre mode de fréquentation de la bibliothèque

Comment

- Élaboration, en lien avec les équipes et les organisations syndicales, d'un protocole d'accord définissant les principes de l'organisation du travail le dimanche
- Recours au volontariat pour le travail le dimanche
- Recrutement d'étudiants pour prêter main-forte aux agents permanents volontaires pour travailler le dimanche
- Annualisation du temps de travail et intégration du dimanche au cycle de travail
- Présence des agents concernés un dimanche sur quatre. Compensation par une indemnité spécifique et la possibilité de disposer d'un samedi libre par dimanche travaillé
- Des coûts supplémentaires liés à l'augmentation des horaires de 14 heures par semaine évalués à 253 000 € (recrutement d'agents contractuels, primes des agents permanents), pris en charge de manière substantielle par l'État



25 068 habitants



VICHY

+ 6 heures par semaine et un dimanche par mois, 4 heures

« Nous portons depuis octobre 2017 une nouvelle dynamique municipale où la culture – à travers le prisme d’une toute nouvelle direction de la culture associant l’Opéra, le centre culturel, les expositions et la médiathèque – fait partie des quatre priorités du mandat. Le dossier d’extension des horaires arrive à point nommé, et nous incite à élargir notre réflexion sur l’usage au quotidien de la médiathèque. **Nous fédérons les citoyens, les élus, les professionnels autour d’un projet ambitieux tourné vers les habitants du territoire, les curistes et touristes, leurs besoins culturels et la ville.** Nous lançons un vaste plan de rénovation des locaux en imaginant de nouveaux espaces et services propres à attirer le plus large des publics. La première étape de cette évolution consiste à ouvrir plus et mieux. »

Charlotte BENOIT
première adjointe à la culture, à la dynamisation du centre-ville
et du commerce et à l’animation
et Martin KUBICH
directeur de la culture et de l’Opéra de Vichy

LA BIBLIOTHÈQUE, ACTEUR CLÉ DU PROJET CULTUREL DE VICHY

En définissant sa nouvelle politique culturelle, la Ville de Vichy a souhaité faire de la médiathèque Valéry Larbaud un acteur culturel de premier plan, tout en renforçant le lien de proximité qu'elle entretient avec la population. Construite en 1985, la médiathèque est un équipement de 4 000 m² bien implanté sur le territoire et connu de ses habitants, mais en perte de vitesse. Le nouveau projet de l'établissement, dans lequel la médiation culturelle et les animations occupent une place prépondérante, doit permettre de la redynamiser. C'est dans ce cadre qu'a été initié un vaste projet de réaménagement des espaces et que les horaires d'ouverture ont été redéfinis.

Le projet

De 29 heures, la médiathèque passe à 35 et même 39 heures hebdomadaires d'ouverture publique, puisque la bibliothèque ouvre ses portes un dimanche par mois. Trois jours par semaine, elle est ouverte jusqu'à 19 heures.

Objectifs

- Renforcer l'impact de la bibliothèque sur le territoire en la rendant plus attractive
- Développer les publics et attirer de nouveaux usagers
- Renouveler l'image de l'équipement en repensant ses horaires et ses espaces

Comment

- Élaboration du projet dans le cadre d'une concertation participative, associant

les agents de la médiathèque, le comité technique paritaire et les élus

- Mise en place d'une grille horaire en identifiant les types de publics à atteindre ou à reconquérir et leurs besoins respectifs
- Remise à plat de l'organisation du travail des équipes pour intégrer de nouveaux horaires de service public et une gestion plus globale des tâches
- Des usagers plus autonomes et du temps de travail des agents redéployés vers l'accueil des publics grâce à l'acquisition d'automates de prêt et de retours de documents et l'équipement des ouvrages en radio-fréquence RFID
- Recrutement d'étudiants pour compléter les effectifs le dimanche et rémunération des heures supplémentaires des agents travaillant ce jour-là
- Une contribution de l'État portant sur l'ensemble de ces postes de dépense, à un taux d'intervention important



**Le soutien aux projets
d'extension des
horaires d'ouverture
des bibliothèques
territoriales**

Depuis juin 2016, le **concours particulier relatif aux bibliothèques de la Dotation générale de décentralisation (DGD)** permet une prise en charge sur ces crédits des projets d'extension et d'évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales, pour une durée maximale de cinq ans. **La circulaire du 15 juin 2016 relative au concours particulier bibliothèques de la DGD** fixe les conditions d'éligibilité, les critères de sélection et les procédures administratives.

Procédure

Toute collectivité territoriale intéressée par l'adaptation ou l'extension des horaires d'ouverture de sa (ou ses) bibliothèque(s) doit prendre l'attache de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) qui instruit le dossier. Les crédits DGD sont versés avant le démarrage du projet.

Conditions d'éligibilité des projets et procédures administratives

- Ne peuvent être prises en compte que les opérations qui n'ont pas connu de réalisation avant la réception de la demande à la DRAC ;
- A noter cependant : lorsqu'aucun équipement précédent n'existait dans la commune où s'effectue l'ouverture d'une nouvelle bibliothèque, il n'est pas possible de bénéficier de cette aide ;

Dépenses prises en compte

Dans le cadre du concours particulier, 4 types de dépenses relatives à des projets d'extension d'horaires d'ouverture peuvent bénéficier d'une aide de l'État :

- celles relatives à l'établissement d'un diagnostic temporel ;
- les frais supplémentaires de personnel liés au projet ;
- l'adaptation des locaux, des équipements ou des systèmes informatiques ;
- les coûts d'évaluation du projet.

Bilan (à la fin de l'année 2018)

- **231** projets bénéficient d'un accompagnement en 2018
- **37** d'entre eux concernent des bibliothèques implantées dans des quartiers relevant de la politique de la Ville, 51 dans des zones de revitalisation rurale et 26 dans des communes participant au programme Cœur de Ville
- Ciblant principalement les week-ends et les soirées, les projets permettent une augmentation de l'amplitude horaire hebdomadaire de huit heures en moyenne.



**Autres dispositifs
de soutien de l'état
aux collectivités
territoriales**

Au-delà de l'extension des horaires d'ouverture, les collectivités territoriales peuvent compter sur le soutien de l'État dans plusieurs domaines.

Investissement immobilier et mobilier

Le concours particulier « bibliothèques », au sein de la dotation générale de décentralisation, finance l'ensemble des projets immobiliers touchant aux bibliothèques (construction, rénovation, réhabilitation), ainsi que leur aménagement intérieur et leur mobilier.

Numérique

Le concours particulier « bibliothèques » aide les collectivités à se doter d'une infrastructure informatique, d'équipement matériel ou d'un système intégré de gestion de bibliothèques. Il soutient la production et la diffusion de contenus numériques à partir de leurs collections, qu'il s'agisse d'informatisation des catalogues, de numérisation ou de constitution de portails. Les projets les plus importants sont labellisés « bibliothèques numériques de référence ».

Accompagnement des projets de développement de la lecture

Grâce aux contrats territoire lecture (CTL), l'État accompagne les projets pluriannuels visant à structurer des partenariats territoriaux en matière de développement de la lecture. Portés par les collectivités, ces projets sont conçus en partenariat avec les acteurs socio-culturels du territoire.

Animation culturelle

Les contrats départementaux lecture itinérance (CDLI) accompagnent les départements qui conçoivent, par l'intermédiaire de leur bibliothèque départementale, des animations culturelles itinérantes. Ces dernières peuvent relever de la diffusion du livre et de la lecture, de la création littéraire ou de la médiation numérique et audiovisuelle.

Éducation artistique et culturelle

Plusieurs dispositifs soutiennent l'action des collectivités vers les jeunes publics :

- « **Premières pages** » : sensibilisation au livre et à la lecture des tout-petits (jusqu'à 3 ans) en parentalité

- « **Des livres à soi** » : familiarisation avec le livre dans les quartiers prioritaires politique de la ville (familles éloignées du livre et de la lecture)
 - « **Rendez-vous en bibliothèque** » : développement et amélioration des accueils de classes en bibliothèque territoriale
- Soutien à des associations nationales intervenant en bibliothèque : « **Lire et faire lire** » (ateliers de lecture par des bénévoles retraités) et le « **Labo des histoires** » (ateliers d'écriture pour les jeunes publics)

Éducation aux médias et à l'information (EMI)

Afin de renforcer l'implication des bibliothèques territoriales dans l'éducation aux médias et à l'information, le ministère articule son soutien autour de deux actions principales :

- le financement de la formation à l'EMI des professionnels des bibliothèques ;
- le déploiement de volontaires en service civique en bibliothèque sur des missions d'EMI.

Publics empêchés

La commission diffusion du Centre national du Livre (CNL) soutient les actions conduites en partenariat entre bibliothèques territoriales et associations de développement de la lecture en prison, à l'hôpital ou à destination des publics en situation de handicap.

Acquisitions patrimoniales

Dans certaines régions, l'État et les régions se sont associés pour contribuer au financement d'acquisitions patrimoniales en constituant des Fonds régionaux pour l'acquisition des bibliothèques (FRAB).

Les bibliothèques territoriales, notamment situées dans des régions dépourvues d'un FRAB, peuvent aussi bénéficier du soutien de l'État pour des « Acquisitions patrimoniales d'intérêt national » du ministère de la Culture (DGMIC, bureau du patrimoine).

L'État peut préempter en vente publique pour le compte de bibliothèques territoriales et apporter son expertise juridique en cas de revendication de biens sortis illégalement de leurs collections.

Conservation et diffusion du patrimoine écrit

L'appel à projets annuel « Patrimoine écrit » du ministère de la Culture (DGMIC) permet de soutenir tout type d'action en vue de la préservation, du signalement et de la diffusion du patrimoine écrit des bibliothèques territoriales.

Au travers de ses pôles associés, la Bibliothèque nationale de France pilote deux programmes nationaux ouverts aux bibliothèques territoriales : le Catalogue collectif de France (pour le repérage et le signalement des collections patrimoniales, locales et spécialisées) et Gallica (pour leur numérisation et leur diffusion).

Expertise et conseil

Le ministère de la Culture (DGMIC, Observatoire de la lecture publique) collecte les données d'activité des bibliothèques territoriales et les restitue, sous forme de synthèses nationales, utiles au pilotage de ces établissements.

Le ministère de la Culture peut aussi confier à l'Inspection générale des bibliothèques, à la demande des collectivités, des missions d'audit et de conseil.

**POUR L'ENSEMBLE DE CES DISPOSITIFS,
N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER VOTRE
CONSEILLÈRE OU VOTRE CONSEILLER LIVRE
ET LECTURE, AU SEIN DE LA DIRECTION
RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
COMPÉTENTE POUR VOTRE TERRITOIRE.**

WWW.CULTURE.GOUV.FR/REGIONS

Crédits photographiques

Page 7

© D.R. Epinal, Nuit de la lecture, 2018

Portrait de Michel Heinrich : © D.R. 2016

Page 9

© D.R. Bibliothèque de Château-Thierry, 2018

Page 11

© Laëtitia Bau - 2018

Page 13

© Bibliothèque de Royère, 2018

Portraits de Michèle Battut et Jacques Faure : © D.R. 2018

Page 15

© D.R. bibliothèque Mériadeck, 2018

Portrait de Fabien Robert : © D.R. 2018

Page 17

© Fabrice Gaboriau, Initiation à la modélisation et à l'imprimante 3D à la médiathèque Aragon, à Stains, 2018

Portrait de Carinne Juste, inauguration de la médiathèque Louis Aragon à Stains : © Pierre Le Tulzo, 2018

Page 19

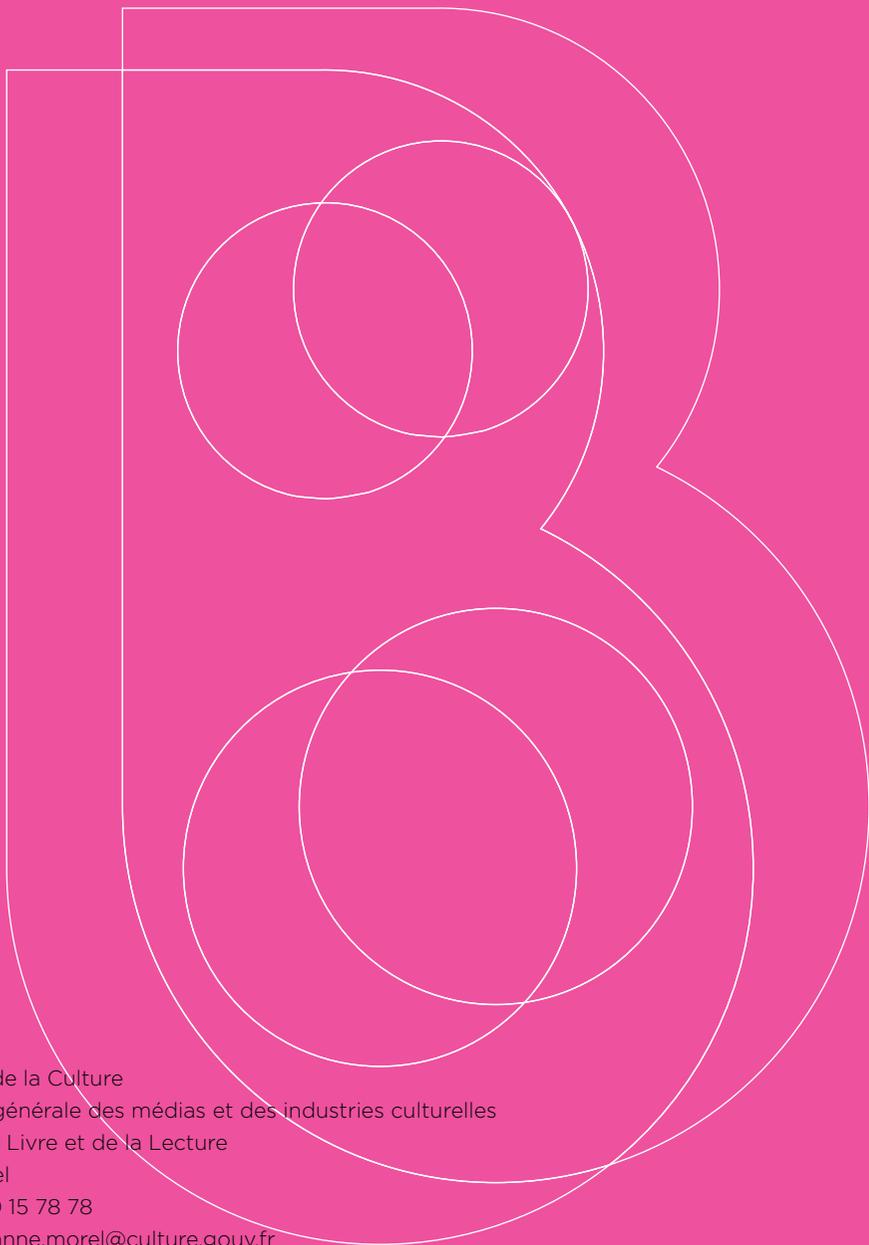
© Erik, bibliothèque Oscar Niemeyer 1^{er} jour d'ouverture, 2015

Portrait de Luc Lemonnier : © D.R.

Page 21

© D.R. 2017

Portraits de Charlotte Benoit et Martin Kubich : © Franck Chavaillon, 2018



Contact

Ministère de la Culture

Direction générale des médias et des industries culturelles

Service du Livre et de la Lecture

Anne Morel

Tél. : 01 40 15 78 78

Courriel : anne.morel@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture

Courriel : livre-lecture@culture.gouv.fr